

Informations de base	
<p>2018/0279(NLE)</p> <p>NLE - Procédures non législatives Décision</p>	Procédure terminée
<p>Convention de La Haye (1980) sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants: adhésion de la Biélorussie et de l'Ouzbékistan; acceptation par l'Autriche, le Luxembourg et la Roumanie</p> <p>Subject</p> <p>4.10.02 Politique et droit de la famille, congé parental 4.10.03 Protection de l'enfance, droits des enfants 7.40.02 Coopération judiciaire en matière civile et commerciale</p> <p>Zone géographique</p> <p>Biélorussie Ouzbékistan</p>	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/0279(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Consultation du Parlement
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p6b-ab Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 081-p3
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/8/14026